

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES**

Exercice clos le 31 janvier 2025

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 14
Tableau des frais généraux et administratifs	15



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 janvier 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 9 juin 2025

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de la situation financière

Au 31 janvier 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 223 754 \$	2 189 938 \$
Débiteurs (note 2)	166 935	250 828
Charges payées d'avance	127 846	77 181
	1 518 535	2 517 947
Placements (note 3)	1 906 366	795 931
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	92 329	115 169
Actif reporté au titre des régimes de retraite (note 6)	387 814	–
	3 905 044 \$	3 429 047 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	503 025 \$	571 990 \$
Produits reportés	128 379	163 007
	631 404	734 997
Passif reporté au titre des régimes de retraite (note 6)	–	230 983
	631 404	965 980
Actif net (note 7)		
Grevé d'affectations internes	2 000 000	2 000 000
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	92 329	115 169
Non affecté	1 181 311	347 898
	3 273 640	2 463 067
Engagements (note 8)		
	3 905 044 \$	3 429 047 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____ Glenn Logan, président

_____ Doug Miller, directeur général

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Exercice clos le 31 janvier 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits		
Droits de superficie	1 685 995 \$	1 751 148 \$
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales	674 251	564 263
Droits de service à la clientèle	577 958	615 941
Droits d'adhésion	571 075	584 910
Revenus de placement et autres	210 109	160 642
Droits des parcelles	190 280	208 060
Évaluation pour les inspections de l'ACIA	57 151	85 411
	3 966 819	3 970 375
Charges		
Frais généraux et administratifs (tableau)	3 019 227	2 903 732
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales payés	674 251	564 263
Inspections de l'ACIA	57 814	87 534
Dépenses nettes du programme Agri-assurance d'AAC	—	(21 871)
	3 751 292	3 533 658
Excédant des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	215 527	436 717
Autres charges		
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 237)	—
Excédant des produits sur les charges	197 290 \$	436 717 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 janvier 2025, avec informations comparatives pour 2024

	Grevé d'affectations internes	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début de l'exercice	2 000 000 \$	115 169 \$	347 898 \$	2 463 067 \$	2 081 649 \$
Excédant des produits sur les charges	—	—	197 290	197 290	436 717
Réévaluations relatives au passif des régimes de retraite	—	—	613 283	613 283	(55 299)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	—	42 082	(42 082)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	—	(46 685)	46 685	—	—
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	—	(18 237)	18 237	—	—
Solde à la fin de l'exercice	2 000 000 \$	92 329 \$	1 181 311 \$	3 273 640 \$	2 463 067 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédant des produits sur les charges	197 290 \$	436 717 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	46 685	43 647
Augmentation des gains non réalisés cumulés	(63 126)	(3 183)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	18 237	—
Augmentation (diminution) du passif reporté au titre des régimes de retraite	(618 797)	65 855
Réévaluations relatives au passif des régimes de retraite	613 283	(55 299)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	83 893	(400)
Augmentation des charges payées d'avance	(50 665)	(20 806)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(68 965)	8 627
Augmentation (diminution) des produits reportés	(34 628)	60 003
	123 207	535 161
Activités de financement		
Ajouts nets aux placements	(1 047 309)	(144 956)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42 082)	(66 757)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(966 184)	323 448
Trésorerie au début de l'exercice	2 189 938	1 866 490
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 223 754 \$	2 189 938 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 janvier 2025

L'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 3 100 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des droits et des cotisations sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les produits financiers et divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les apports affectés à des fins particulières sont reportés et comptabilisés dans la période où les charges connexes sont engagées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation et pour l'indexation des autres coûts et pour l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

2. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	170 906 \$	239 598 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 044	14 816
	171 950	254 414
Provision pour créances douteuses	(5 015)	(3 586)
	166 935 \$	250 828 \$

3. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

	Juste valeur 2025	Coût 2025	Juste valeur 2024	Coût 2024
Comptes d'épargne à intérêt élevé	461 999 \$	461 999 \$	442 497 \$	442 497 \$
Actions	1 236 718	1 067 618	345 888	239 416
Revenu fixe	200 194	200 278	—	—
Fonds communs de placement	5 868	4 037	5 340	4 091
Intérêt couru	1 587	1 587	2 206	2 206
Total des placements	1 906 366 \$	1 735 519 \$	795 931 \$	688 210 \$

4. Immobilisations corporelles et incorporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	227 544 \$	156 407 \$	71 137 \$	72 640 \$
Mobilier	23 793	17 242	6 551	27 169
Améliorations locatives	15 168	12 783	2 385	6 361
	266 505	186 432	80 073	106 170
Immobilisations incorporelles	654 014	641 758	12 256	8 999
	920 519 \$	828 190 \$	92 329 \$	115 169 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

4. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Au 31 janvier 2024, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 107 077 \$ et à 991 908 \$. Au cours de l'exercice, l'Association a cédé des actifs dont le coût était de 228 640 \$ (néant \$ en 2024) et l'amortissement cumulé était de 210 403 \$ (néant \$ en 2024).

5. Créiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association devait une somme de 2 211 \$ (621 \$ en 2024) au titre des remises gouvernementales et n'avait aucune somme à payer (néant \$ en 2024) au titre des cotisations sociales.

6. Passif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et qui couvrent la plupart des employés de l'Association. Les cotisations de l'employeur au régime à cotisations déterminées se sont élevées à 68 715 \$ et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux.

La dernière évaluation actuarielle effectuée à des fins de capitalisation du régime à prestations déterminées a eu lieu en date du 1^{er} août 2023. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 1^{er} août 2026, ou plus tôt, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 1^{er} août 2023 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 1 128 585 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 306 526 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 1^{er} août 2023.

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2025	2024
Juste valeur de l'actif des régimes	5 671 758 \$	5 054 355 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(5 283 944)	(5 285 338)
Actif (passif) reporté au titre des régimes de retraite	387 814 \$	(230 983)\$

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

6. Passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

a) Actif des régimes

	2025	2024
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	5 054 355 \$	5 017 134 \$
Rendement réel de l'actif	862 470	312 948
Cotisations de l'employeur	72 784	54 917
Cotisations des employés	17 682	17 002
Prestations versées	(335 533)	(347 646)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	5 671 758 \$	5 054 355 \$

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 67 270 \$ (65 473 \$ en 2024) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

b) Obligation au titre des prestations constituées

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 285 338 \$	5 182 262 \$
Augmentation de l'obligation	71 670	73 806
Prestations versées	(335 533)	(347 646)
Intérêts	303 907	272 069
Perte (gain) actuarielle	(41 438)	104 847
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 283 944 \$	5 285 338 \$

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents	(1) %	2 %
Titres à revenu fixe	38 %	38 %
Actions canadiennes	34 %	32 %
Actions étrangères	29 %	28 %

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

6. Passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2025	2024
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,75 %	5,25 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %

7. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration de l'Association, comme suit :

Catégorie de réserve	Objet	Montant
Fonds de transition	L'Association a besoin de fonds pour entreprendre ces prochaines années des initiatives et des projets spéciaux qui s'inscrivent dans sa stratégie.	500 000 \$
Fonds pour éventualités	L'Association maintient un fonds pour éventualités afin d'atténuer financièrement le risque qu'un événement défavorable imprévu et important ou qu'un changement important n'affecte ses activités.	1 500 000 \$

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital, mais le conseil d'administration pourrait créer de nouveaux fonds de réserve ou supprimer les fonds existants, selon les besoins.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

8. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux aux termes d'un contrat de location-exploitation échéant le 30 avril 2026. Les paiements annuels minimaux pour chacun des deux prochains exercices se répartissent comme suit :

2026	6 169 \$
2027	4 627
	10 796 \$

9. Risques financiers et concentration du risque

L'Association s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et comprend :

i) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 719 480 \$ (40 061 \$ en 2024). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt à hauteur du solde du compte d'épargne à intérêt élevé, comme l'indique la note 3.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association encourt un autre risque de prix du fait de son portefeuille d'actions, comme l'indique la note 3.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2025

9. Risques financiers et concentration du risque (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. L'Association a mis en place un processus de planification des flux de trésorerie afin d'avoir assez de ressources pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus. Les sources de liquidités comprennent la trésorerie, les débiteurs, le revenu de placement et la vente et l'échéance de placements à long terme. Le risque de liquidité de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 2. Le risque de crédit de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

Management believes that these financial risks are appropriately mitigated and do not pose significant risk to the Association's operations. There have been no significant changes in these risks, nor in the policies, procedures, and methods used to manage these risks in the year.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 janvier 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	46 685 \$	43 647 \$
Assemblée générale annuelle (valeur nette – voir la note ci-dessous)	(4 089)	10 196
Créances douteuses (recouvrement)	2 904	(548)
Services contractuels	113 142	127 961
Traitement des données	140 456	152 482
Avantages sociaux	313 562	283 289
Honoraires	88 407	92 804
Assurances	62 752	43 362
Internet et service du site Web	5 359	4 905
Droits d'adhésion	35 156	33 156
Fournitures de bureau et papeterie	2 664	3 317
Postes	5 903	5 837
Présentations et commandites (recouvrement)	1 000	(1 046)
Imprimerie	3 788	17 743
Honoraires professionnels	90 109	106 510
Publicité	99 730	73 656
Loyer	31 867	61 631
Location de matériel	4 733	10 621
Salaires	1 656 396	1 474 303
Projets spéciaux	41 389	40 915
Communication d'information aux parties prenantes	33 487	16 762
Abonnements	380	627
Développement technique et développement des données	114 811	123 167
Téléphone	8 856	7 796
Frais de déplacement des administrateurs	42 735	93 837
Déplacements du personnel	77 045	76 802
	3 019 227 \$	2 903 732 \$

Note :

Les dépenses liées à l'assemblée générale annuelle sont indiquées en valeur nette. Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des charges de 6 661 \$ (25 592 \$ en 2024) et comptabilisé un produit de 10 750 \$ (115 396 \$ en 2024) relativement à l'assemblée générale annuelle.